

PLÉRIN

Jean-Claude **BALANANT**
Hubert **CHARBONNEAU**
Agnès **IMBERT**
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina **PASSAIS**
Expert-comptable associée

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

Siège social : 45 Rue de Brest

35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

Siège social : 45 Rue de Brest

35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Rennes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Diocésaine de Rennes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Legs et assurances-vie : nous avons contrôlé la correcte application de la méthode comptable prévue dans le règlement ANC 2018-06 et la conformité des informations données dans l'annexe comptable. Nous avons contrôlé, par sondages, les montants comptabilisés en produits et charges de l'exercice.
- Denier de l'Église : nous avons rapproché les montants comptabilisés avec le fichier des reçus fiscaux émis, et réalisé des contrôles de cohérence et de mesure.
- Trésorerie : nous avons contrôlé l'existence et la réalité des sommes inscrites à l'actif du bilan de votre association par des circularisations bancaires et par recoupement avec diverses pièces justificatives, et nous avons vérifié la correcte évaluation des valeurs mobilières de placements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association Diocésaine de Rennes à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Plérin, le 10 juin 2024

COHESIO - SAS PARIS-DENIS-BALANANT,

Représentée par **Agnès IMBERT**
COMMISSAIRE AUX COMPTES

 **COHESIO**
Experts-Comptables
& Commissaires aux Comptes
Avenue du Chalutier Le Forban
BP 419 - 22194 PLÉRIN Cedex
Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 71 65 10
SAS PARIS-DENIS-BALANANT et Ass. Siret : 422 805 655
www.cohesio.net



ANNEXE « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

ACTIF	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	438 199	207 733	230 466	238 745
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 569 369	203 796	1 365 573	1 368 271
Constructions	40 557 540	25 237 447	15 320 093	15 985 741
Instal. Techn., matériel et out.indus.	7 069 507	5 056 718	2 012 789	1 913 398
Immobilisations corporelles en cours	3 445 043		3 445 043	3 298 053
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 529 664		1 529 664	1 564 903
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et Créances rattachées	27 041 840		27 041 840	26 070 333
Autres titres immobilisés				
Prêts	433 211	9 095	424 116	469 959
Autres	7 155		7 155	6 755
TOTAL I	82 091 527	30 714 789	51 376 738	50 916 157
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	12 530		12 530	3 000
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	700 326	106 195	594 131	901 795
Autres	2 607 494	113 533	2 493 961	2 480 101
Valeurs mobilières de placement	19 997 026	798 095	19 198 931	19 119 504
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 308 661		4 308 661	5 508 712
Charges constatées d'avance	206 945		206 945	183 661
TOTAL II	27 832 981	1 017 823	26 815 158	28 196 774
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	109 924 508	31 732 612	78 191 896	79 112 931

Bilan Passif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

PASSIF	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	385 770	385 770
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	32 469 403	32 469 403
Autres		
Report à nouveau	27 987 832	26 795 915
Excédent ou déficit de l'exercice	1 421 051	1 191 916
Situation nette (sous-total)	59 421 953	60 843 004
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	59 421 953	60 843 004
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 025 779	1 934 387
Fonds dédiés	270 552	218 998
TOTAL II	2 296 332	2 153 385
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	145 526	62 132
TOTAL III	145 526	62 132
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 267 887	3 679 137
Emprunts et dettes financières diverses	3 158 161	3 211 337
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 037 777	767 517
Dettes des legs ou donations	140 499	567 311
Dettes fiscales et sociales	707 948	687 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 814	173 602
Autres dettes	6 902 607	6 935 369
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	69 394	33 070
TOTAL IV	16 328 085	16 054 410
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	78 191 896	79 112 931

Compte de résultat

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 880	4 901	- 3 021	-61,64%
Ventes de biens et services			-	
Ventes de biens	239 439	269 090	- 29 651	-11,02%
dont ventes de dons en nature			-	
Ventes de prestations de services	897 454	817 125	80 329	9,83%
dont parrainages			-	
Produits de tiers financeurs			-	
Concours publics et subventions d'exploitation	83 434	59 916	23 518	39,25%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable			-	
Ressources liées à la générosité du public			-	
Dons manuels	8 307 290	7 822 287	485 003	6,20%
Mécénats			-	
Legs, donations et assurances-vie	860 204	3 977 384	- 3 117 179	-78,37%
Contributions financières			-	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 458 535	2 781 497	- 322 961	-11,61%
Utilisation des fonds dédiés	26 527	1 694	24 833	1465,94%
Autres produits	1 688 267	1 476 477	211 789	14,34%
TOTAL I	14 563 031	17 210 372	- 2 647 340	-15,38%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	244 983	231 199	13 784	5,96%
Variation de stock	- 1 530	-	- 1 530	
Autres achats et charges externes	7 645 856	7 104 420	541 436	7,62%
Aides financières	1 568 384	1 612 873	- 44 490	-2,76%
Impôts, taxes et versements assimilés	556 396	524 990	31 406	5,98%
Salaires et traitements	4 668 668	4 514 733	153 935	3,41%
Charges sociales	1 701 331	1 624 510	76 821	4,73%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 308 710	2 393 200	- 84 491	-3,53%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Reports en fonds dédiés	78 082	42 164	35 917	85,18%
Autres charges	480 896	437 066	43 830	10,03%
TOTAL II	19 251 775	18 485 155	766 620	4,15%
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 4 688 744	- 1 274 783	- 3 413 960	267,81%

Compte de résultat

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 557 213	1 419 166	138 047	9,73%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	131 348	139 854	- 8 506	-6,08%
Autres intérêts et produits assimilés	459 783	112 661	347 122	308,11%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	574 718	2 515	572 204	22754,7%
Différences positives de change	-	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	76 233	182 406	- 106 172	-58,21%
TOTAL III	2 799 296	1 856 601	942 695	50,78%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	127 195	970 600	- 843 404	-86,90%
Intérêts et charges assimilées	141 764	35 451	106 313	299,9%
Différences négatives de change	-	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 107	14 191	- 3 085	-21,74%
TOTAL IV	280 066	1 020 242	- 740 176	-72,55%
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 519 229	836 359	1 682 871	201,21%
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 2 169 514	- 438 425	- 1 731 090	394,84%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	52 918	305 766	- 252 848	-82,69%
Sur opérations en capital	1 651 714	1 607 955	43 759	2,72%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	-	93 829	- 93 829	-100,00%
TOTAL V	1 704 631	2 007 550	- 302 918	-15,09%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	489 480	240 462	249 018	103,56%
Sur opérations en capital	301 195	33 771	267 424	791,87%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	83 394	38 648	44 747	115,78%
TOTAL VI	874 069	312 881	561 189	179,36%
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	830 562	1 694 669	- 864 107	-50,99%
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	82 099	64 328	17 771	27,63%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	19 066 958	21 074 522	- 2 007 564	-9,53%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+VIII)	20 488 009	19 882 605	605 404	3,04%
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 421 051	1 191 916	- 2 612 967	-219,22%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				